

TRAIL DU HAUT-FOREZ



Règlement des courses

Dimanche 21 juin 2026

EDITION 2026

TRAIL DU HAUT-FOREZ - EDITION 2026

REGLEMENT DES COURSES

TABLE DES MATIERES

Table des matières

Table des matières	2
ARTICLE 1 Organisation.....	3
ARTICLE 2 Parcours	3
ARTICLE 3 Catégories / Inscriptions	4
ARTICLE 4 Les dossards	6
ARTICLE 5 Horaires de départ / Stationnement	6
ARTICLE 6 Médical / Sécurité / Abandon	7
ARTICLE 7 : Temps de course et barrières horaires.....	9
ARTICLE 8 Ravitaillements.....	10
ARTICLE 9 Disqualifications	12
ARTICLE 10 Dopage	13
ARTICLE 11 Classement, récompenses.....	13
ARTICLE 12 Assurances	13
ARTICLE 13 Les droits à l'image.....	13
ARTICLE 14 Annulations	13
ARTICLE 15 Modifications des parcours par l'organisateur.....	14
ARTICLE 16 Protocole Covid	14
ARTICLE 17 Le règlement	14

TRAIL DU HAUT-FOREZ - EDITION 2026

REGLEMENT DES COURSES

ARTICLE 1 Organisation

Le TRAIL DU HAUT-FOREZ (THF) est organisé par LES PASSE-PARTOUT, de La Chapelle en Lafaye, association régie par la loi 1901. L'adresse du siège se situe 32 Place du Couvent, 42380, La Chapelle en Lafaye.

ARTICLE 2 Parcours

Les parcours, sous forme de boucles, avec départ et arrivée à La Chapelle en Lafaye, se situent dans les monts du Forez. Ils empruntent à 97 % monotraces, sentiers et pistes forestières, offrant des vues panoramiques sur les gorges de la Loire. Par temps clair, l'horizon s'étend du massif du Mont Blanc jusqu'au Mont Mézenc et la chaîne des Puys, en passant par les monts du Pilat et du Vivarais.

Les parcours proposés sont les suivants :

Nom d'usage du parcours	Caractéristiques
La Foulée de Guy	10 km avec 300 m de dénivelé positif
L'Archimonteuse	25 km avec 1000 m de dénivelé positif
Maratrail du Haut-Forez	45 km avec 2000 m de dénivelé positif
Grand Trail du Haut-Forez	70 km avec 3000 m de dénivelé positif

Courses enfants :

Des courses enfants seront proposées, au nombre de 3. L'inscription est gratuite et le parcours sera défini en fonction de l'âge selon la réglementation FFA suivante :

Enfants âgés entre 6 et 9 ans	400 m (1 boucle dans La Chapelle en Lafaye)
Enfants âgés entre 10 et 11 ans	800 m (2 boucles)
Enfants âgés entre 12 et 13 ans	1200 m (3 boucles)

TRAIL DU HAUT-FOREZ - EDITION 2026

REGLEMENT DES COURSES

ARTICLE 3 Catégories / Inscriptions

Les parcours de 70, 45 et 25 km sont ouverts aux coureurs nés en 2006 et avant correspondants aux catégories Espoirs, Seniors et Masters.

Le parcours de 10 km est ouvert aux coureurs nés en 2010 et avant correspondants aux catégories Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors et Masters.

Catégories d'âges :

Les Catégories d'âge 2026

(valable jusqu'au 31 août 2026, ces catégories changeront le 1er septembre 2026)

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	MA	1991 et avant
Seniors	SE	1992 à 2003
Espoirs – U23	ES	2004 à 2006
Juniors – U20	JU	2007 et 2008
Cadets – U18	CA	2009 et 2010
Minimes – U16	MI	2011 et 2012
Benjamins – U14	BE	2013 et 2015
Poussins – U12	PO	2015 et 2016
Éveil Athlétique	EA	2017 à 2019
Baby Athlé	BB	2020 et après

Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1991 – 1987
	M1	1986 – 1982
	M2	1981 – 1977
	M3	1976 – 1972
	M4	1971 – 1967
	M5	1968 - 1962
	M6	1961 – 1957
	M7	1956 – 1952
	M8	1951 – 1947
	M9	1946 - 1942
	M10	1941 et avant

Pour les personnes majeures : toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),

TRAIL DU HAUT-FOREZ - EDITION 2026

REGLEMENT DES COURSES

- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le **Parcours de Prévention Santé (ou « PPS »)** mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, **le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois** avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Attention, depuis septembre 2024, les certificats médicaux ne sont plus acceptés.

Pour les personnes mineures : leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées,
- D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations partenaires de la FFA.
- L'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Toute personne majeure ou mineure ne peut pas présenter à l'organisateur une licence d'une autre fédération.

Les documents doivent obligatoirement être fournis en ligne et validés **avant le 19 juin 2026 à 23h59** sur le site www.logicourse.fr. Au-delà, l'inscription sera automatiquement annulée et non remboursée.

NB : Les inscriptions se feront exclusivement en ligne sur le site : www.logicourse jusqu'au vendredi 19 juin 2026, 23h59. **Aucune inscription ne sera possible sur place.**

TRAIL DU HAUT-FOREZ - EDITION 2026

REGLEMENT DES COURSES

ARTICLE 4 Les dossards

La remise des dossards se fera à la salle ERA de La Chapelle en Lafaye

- **Samedi 20 juin 2026 de 15h à 18 h**
- **Dimanche 21 juin 2026 à partir de 4 h.**

Une pièce d'identité sera obligatoire pour le retrait du dossard

Des pointages étant effectués en plusieurs points des parcours, les concurrents doivent obligatoirement porter leur dossard pour qu'il soit visible et accessible du départ de l'épreuve jusqu'à leur arrivée.

L'organisation n'est pas responsable en cas de problème de nature médicale ou autre si une personne participe à l'événement sans inscription. Cette dernière est responsable de sa propre personne et s'engage à parcourir la totalité de la distance en autonomie totale.

Pour garantir la qualité de l'organisation, le nombre de concurrents est limité à 500.

ARTICLE 5 Horaires de départ / Stationnement

Dimanche 21 juin 2026 :

	Départ
La Foulée de Guy	Le départ aura lieu dans le bourg de La Chapelle en Lafaye à 10h00 pour le 10 km.
L'Archimonteuse	Le départ aura lieu dans le bourg de La Chapelle en Lafaye à 09h00 pour le 25 km.
Maratrail du Haut-Forez	Le départ aura lieu dans le bourg de La Chapelle en Lafaye à 07h00 pour le 45 km.
Grand Trail du Haut-Forez	Le départ aura lieu dans le bourg de La Chapelle en Lafaye à 05h00 pour le 70 km.

Les règles de stationnement du code de la route s'appliquent aux véhicules des participants et accompagnants. Les participants s'engagent à respecter les consignes de stationnements communiquées sur place par l'organisation.

Fidèles à notre engagement en la matière, nous incitons fortement tous les participants à privilégier au maximum le co-voiturage.

TRAIL DU HAUT-FOREZ - EDITION 2026

REGLEMENT DES COURSES

ARTICLE 6 Médical / Sécurité / Abandon

La sécurité sur les parcours est assurée par des secouristes qualifiés, des médecins et les bénévoles. Sur avis du staff médical et à tout moment, la direction de course se réserve le droit d'arrêter un coureur dont l'état de santé est jugé incompatible avec la poursuite de la course.

Le coureur arrêté devra respecter les consignes médicales qui lui seront données.

L'organisateur se réserve le droit de poursuivre tout participant qui ferait déclencher un secours d'urgence pour des motifs injustifiés. Le choix du moyen d'évacuation et du lieu d'hospitalisation relève de la seule décision des secouristes et médecins officiels. Les frais résultant de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer elle-même son retour de l'endroit où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

Les organisateurs, pour des raisons de sécurité, se réservent le droit de modifier le règlement, les parcours et les horaires sans délai de prévenance pour les participants.

Matériel obligatoire (d'après la réglementation FFA)

Pour le 10km :

- Un gobelet personnel obligatoire (*pas de gobelets sur les ravitaillements*)

Pour le 25km :

- Un sifflet,
- Une couverture de survie 1m40 x 2 m minimum
- Une réserve de nourriture,
- Chaussures de trail adaptées,
- Un coupe-vent,
- Une casquette ou un cache-cou de type Buff,
- Un téléphone avec numéro du PC sécurité (indiqué sur le dossard),
- Une réserve d'eau (*porte-gourde ou Camelback 1 litre minimum.*),
- Un gobelet personnel obligatoire (*pas de gobelets sur les ravitaillements*),
- Une pièce d'identité

TRAIL DU HAUT-FOREZ - EDITION 2026

REGLEMENT DES COURSES

Pour le 45 km :

- Un sifflet,
- Une couverture de survie 1m40 x 2 m minimum
- Une réserve de nourriture,
- Chaussures de trail adaptées,
- Un coupe-vent,
- Une casquette ou cache-cou de type Buff
- Un téléphone avec numéro du PC sécurité (indiqué sur le dossard),
- Une réserve d'eau (*porte-gourde ou Camelback 1 litre minimum.*),
- Un gobelet personnel obligatoire (*pas de gobelets sur les ravitaillements*),
- Une pièce d'identité,
- Une bande élastique (*100 cm x 6 cm*),

Pour le 70 km :

- Un sifflet,
- Une couverture de survie 1m40 x 2 m minimum
- Une réserve de nourriture,
- Chaussures de trail adaptées,
- Un coupe-vent avec capuche et un pantalon ou collant de course à jambes longues,
- Une casquette ou cache cou de type Buff
- Un téléphone avec numéro du PC sécurité (indiqué sur le dossard et à l'inscription),
- Une réserve d'eau (*porte-gourde ou veste d'hydratation de type Camelback 1 litre minimum.*),
- Un gobelet personnel obligatoire (*pas de gobelets sur les ravitaillements*),
- Une pièce d'identité,
- Une bande élastique (*100 cm x 6 cm*),
- Une lampe frontale avec batterie,

TRAIL DU HAUT-FOREZ - EDITION 2026

REGLEMENT DES COURSES

Matériel conseillé :

- Montre GPS avec trace GPX du parcours enregistré si possible
- Bâtons de trail
- Crème solaire

Le matériel obligatoire représente le matériel minimum que chaque coureur doit avoir sur lui en permanence durant son épreuve. Chaque coureur est responsable du choix de matériels supplémentaires qu'il jugerait nécessaire à sa sécurité ou son confort.

Des contrôles inopinés pourront être organisés aux départs ou sur les parcours. L'absence d'un matériel obligatoire peut entraîner l'exclusion de la course.

En cas d'abandon, pour éviter les déclenchements des secours inutiles le coureur doit obligatoirement signaler son abandon au PC sécurité. Il doit restituer son dossard à l'organisation.

ARTICLE 7 : Temps de course et barrières horaires

Les temps maximums de course sont :

Nom d'usage du parcours	Temps maximum de course
La Foulée de Guy	Heure maximale d'arrivée : 13h00 (Temps de course : 3h00)
L'Archimonteuse	Heure maximale d'arrivée : 14h00 (Temps de course : 05h00)
Maratrail du Haut-Forez	Heure maximale d'arrivée : 16h30 (Temps de course : 9h30)
Grand Trail du Haut-Forez	Heure maximale d'arrivée : 19h (Temps de course : 14h00)

Les barrières sont « Éliminatoires » et sont positionnées sur le parcours pour stopper un coureur dont le rythme est en dessous du minimum requis par l'organisation pour terminer le parcours dans les temps impartis. En aucun cas un coureur ne pourra contester sa mise hors course qui lui sera signifiée par le responsable du poste de pointage. Le coureur a l'obligation de remettre son dossard au responsable de poste.

La direction de course se réserve le droit de procéder à des ajustements des barrières horaires en fonction des conditions de course (aléas météo, ...).

TRAIL DU HAUT-FOREZ - EDITION 2026

REGLEMENT DES COURSES

Pour le 70 km, les barrières sont les suivantes :

Poste	Distance	Heure maximale de passage	Temps de course	Type de barrière
Montarcher	KM 36	12h00	7h00	Eliminatoire
La Chapelle en Lafaye- Arrivée	KM 70	19h00	14h00	Eliminatoire

Pour le 45km, les barrières sont les suivantes :

Poste	Distance	Heure maximale de passage	Temps de course	Type de barrière
Montarcher	KM 23	12h00	5h00	Eliminatoire
La Chapelle en Lafaye - Arrivée	KM 45	16h30	9h30	Eliminatoire

ARTICLE 8 Ravitaillements

Les ravitaillements et / ou assistances extérieures en dehors des zones de ravitaillement prévues sont interdits. Ils sont tolérés sur les zones de ravitaillement définies ci-dessous.

Les zones de ravitaillement pour chaque parcours sont indiquées ci-dessous :

TRAIL DU HAUT-FOREZ - EDITION 2026

REGLEMENT DES COURSES

Grand Trail du Haut-Forez :

Kilométrage	Lieu du ravitaillement	Type
KM 15,5	La Besseyre	Liquide + Solide
KM 25	Le Creux de l'Oulette	Liquide + Solide
KM 34	Le Crozet	Liquide + Solide
KM 52	Saint Bonnet le Château	Liquide + Solide
KM 64	Marols	Liquide + Solide
KM 70 (barrière horaire)	La Chapelle en Lafaye - Arrivée	Liquide + Solide

Maratrail du Haut-Forez :

Kilométrage	Lieu du ravitaillement	Type
KM 11	Le Creux de l'Oulette	Liquide + Solide
KM 20	Le Crozet	Liquide + Solide
KM 33	Le Fraisse	Liquide + Solide
KM 40	Marols	Liquide + Solide
KM 45 (barrière horaire)	La Chapelle en Lafaye - Arrivée	Liquide + Solide

TRAIL DU HAUT-FOREZ - EDITION 2026

REGLEMENT DES COURSES

L'Archimonteuse :

Kilométrage	Lieu du ravitaillement	Type
KM 11	Le Creux de l'Oulette	Liquide + Solide
KM 20	Le Crozet	Liquide + Solide
KM 25	La Chapelle en Lafaye - Arrivée	Liquide + Solide

La Foulée de Guy :

Kilométrage	Lieu du ravitaillement	Type
KM 6	Le Crozet	Liquide + Solide
KM 10	La Chapelle en Lafaye - Arrivée	Liquide + Solide

ARTICLE 9 Disqualifications

Un coureur sera disqualifié s'il ne respecte pas les points suivants tout au long du parcours :

- Non-respect d'un point du règlement comme entre autres (*liste non exhaustive*),
- Non port des matériels obligatoires,
- Absence de passage à un point de contrôle,
- Non-respect d'une consigne médicale obligatoire,
- Non-respect de l'environnement (dépôt de déchets, détérioration de clôtures, affichages...), des consignes particulières d'un organisateur,
- Non-respect des autres concurrents (propos inadaptés, ...),
- Usage de systèmes de tractage entre deux coureurs (ce dernier est strictement interdit et pourra entraîner la disqualification des deux coureurs).

TRAIL DU HAUT-FOREZ - EDITION 2026

REGLEMENT DES COURSES

ARTICLE 10 Dopage

Les participants s'engagent à respecter scrupuleusement l'interdiction de dopage, ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage.

ARTICLE 11 Classement, récompenses

Classement : Toute réclamation doit être formulée par écrit, déposée au PC Course ou à la cellule chrono dans un délai maximum de 2 heures après l'arrivée du coureur concerné.

Récompenses : Les 3 premiers de chaque classement scratch seront récompensés pour le 10, 25, 45km et 70 km. Pour les catégories, se verront récompensés les 1ers Cadets, Espoirs, Juniors, Séniors homme et femme. Pour les catégories masters, un regroupement sera effectué selon l'ordre suivant : M0/M1, M2/M3, M4/M5, M6/M7, M8/M9, M10. Pour exemple, une personne de catégorie M1 arrivée avant la première de la catégorie M0 sera récompensée.

Tous les participants se verront remettre :

- Un lot coureur
- Un ticket valable pour une boisson

ARTICLE 12 Assurances

Chaque concurrent s'inscrit sous son entière responsabilité et devra être assuré personnellement.

ARTICLE 13 Les droits à l'image

Les concurrents, du fait de leur participation au TRAIL DU HAUT-FOREZ, autorisent expressément les organisateurs ainsi que les ayant droits, tels que les médias et partenaires, à exploiter les images et vidéos sur lesquelles ils pourraient apparaître.

ARTICLE 14 Annulations

- Annulation individuelle :

Aucun remboursement ne pourra être effectué, sauf sur présentation d'un certificat médical de contre-indication adressé dans un délai de 8 jours avant la course, soit avant le vendredi 12 juin 2026, 23h59. Passé ce délai, aucun remboursement ne pourra être effectué.

Attention, l'annulation est possible pour **raison médicale uniquement**, si une assurance a été souscrite.

TRAIL DU HAUT-FOREZ - EDITION 2026

REGLEMENT DES COURSES

- Annulation générale de l'événement :
 - Si l'épreuve est annulée par l'organisateur en raison de la situation sanitaire, les concurrents déjà inscrits verront leur inscription remboursée (sauf frais de gestion du site).
 - Si l'évènement est annulé par un évènement indépendant de la volonté des organisateurs (Conditions météorologiques, décision des Autorités Administratives, etc. ...), aucun remboursement ne pourra être réclamé.

ARTICLE 15 Modifications des parcours par l'organisateur

Les organisateurs pourront modifier les parcours suite à un évènement indépendant de leur volonté (Conditions météorologiques, décision des Autorités Administratives etc...).

Quelques soient les modifications opérées, aucun dédommagement ne pourra être réclamé par les participants.

ARTICLE 16 Protocole Covid

L'édition 2026 du TRAIL DU HAUT-FOREZ (THF) se déroulera dans le respect du protocole sanitaire en vigueur à la date de notre évènement.

ARTICLE 17 Le règlement

La participation au TRAIL DU HAUT-FOREZ (THF) implique la connaissance et l'acceptation express du règlement (14 pages).

